

**BAIL A LOYER**

entre LE BAILLEUR

Représenté par  
 M. Didier Tercier  
 1085 Vulliens  
 M. Frédéric Tercier  
 1028 Préverenges

Immeuble

et LE LOCATAIRE  
COLOCATAIRE(S)

Mme Randi Sandra Tercier  
 Chemin Clos de la Crausaz 13  
 1085 Vulliens

Ancien locataire	Nombre d'occupants	Surface habitable approximative
Objet  Parcelle 407 de la Commune de Vulliens  ~		
Destination des locaux <b>Habitation</b>		
Locaux, dépendances ou surfaces mis à disposition à titre gratuit et à bien plaisir (prêt à usage; voir clause 6.6 ci-après)		
1. <b>Durée.</b> Le bail commence à midi le et se termine à midi le	1er janvier 2018 1er janvier 2038	
2. <b>Résiliation et reconduction</b>  Il se renouvellera aux mêmes conditions pour <u>une année</u> sauf avis de résiliation de l'une ou l'autre des parties donné et reçu au moins <u>trois mois</u> à l'avance pour la prochaine échéance et ainsi de suite d' <u>année</u> en <u>année</u>		
3. <b>Loyer payable d'avance (art. 3 et 7 RULV)</b>		
3.1 A l'adresse :  Sur le compte :		
3.2 <b>Loyer net</b>	Fr. <u>1'200</u> .-	Fr. <u>300</u> .-
3.3 <b>Frais de chauffage et eau chaude et frais accessoires (art. 28 ss RULV) Cf. art. 5</b>		
acompte :	Fr. _____.-	Fr. _____.-
<b>OU</b>		
forfait :	Fr. _____.-	Fr. _____.-
3.4 <b>Divers</b>	Fr. _____.-	Fr. _____.-
3.5 <b>Garage, parking</b>	Fr. _____.-	Fr. _____.-
3.6 <b>Total</b>	Fr. _____.-	Fr. _____.-
3.7 <b>Critères de fixation du loyer</b>  Taux hypothécaire : Indice suisse des prix à la consommation : Charges d'exploitation arrêtées au :		
4. <b>Garantie (art. 2 RULV)</b>		
4.1 Montant : Fr. _____.-		
4.2 Adresse du garant ou dépositaire :		
4.3 Nature de la garantie :		